

MODALITE de chasse saison 2025/2026

Conditions générales : Annexe au règlement intérieur de l'ACCA et de l'ACM

Ouverture du 14/09/2025 au 31/01/2026

La chasse reste fermée le mardi et le vendredi (sauf migrateurs, bécasses et Palombes...) mais reste **ouverte si jours fériés**.

Rappel : pour la palombe, poste fixe mardi et vendredi sauf jours fériés ainsi que par temps de neige (poste aménagé de la main de l'homme et fusil déchargé aller et retour).

Chasse au sanglier

du **14/09/2025** au **31/01/2026** Fermé mardi et vendredi

Déclaration obligatoire (président ou un membre du bureau et géochasse).

Chasse des cervidés

du **14/09/2025** au **31/01/2026** fermé le mardi et vendredi.

Déclaration obligatoire (président ou membre du bureau et géochasse).

Chasse au Chevreuil :

Du **14/09/2025** au **30/11/2025**

Chasse fermée MARDI et VENDREDI **Tir du male coiffé uniquement**

CODES pour déclaration sur Géochasse : PSEUDO : x

LOGIN : x

Chasse à l'Isard

Du **14/09/2025** au **30/11/2025**

Attribution cette année de 7 animaux :

Chasse uniquement samedi dimanche et mercredi

Tir du mâle adulte obligatoire. (Cornes au-dessus des oreilles)

Galliformes de montagne :

Perdrix grise en attente du retour de la FDC 31 (les chasseurs seront prévenus si plan de chasse et quel nombre d'oiseaux sur la saison, idem N-1)

Tout prélèvement d'animal nécessite obligatoirement une double déclaration à un membre du bureau et sur Geochasse et chass'adapt pour perdrix et bécasse

Nuisible : un bon d'achat de 10€ sera remis sur présentation de l'animal.

Tirs d'Altitude

8 Bracelets sont mis à disposition des chasseurs souhaitant y aller :

Secteurs : 2 animaux ULS
 2 animaux AOUERAN
 2 animaux SESTAGNOUS
 2 animaux Pale de RASE, AOUBAGECH

Sur les 3 premiers secteurs et suite à la demande des chasseurs il y aura 2 bracelets cerf et 4 bracelets biches. (cerfs de moins de 8 cors)

Les Chasses ne peuvent se faire que le samedi, dimanche, lundi ou le mercredi et jeudi (bracelets attribués pour 2 jours).

L'inscription a ces tirs d'altitude devront se faire impérativement 10 jours avant la date choisie

La distribution et la reservation se feront des bracelets d'altitude se feront auprès de :

Yann DILLINGER (tél : 06.48.54.68.86 à Melles pour les secteurs de ULS, AOUERAN, et SESTAGNOUS.

Patrick ZAMPROGNO au Plan du Rey pour le secteur de PALE de RASE, AOUBAGECH.

Pour le secteur de Pale de rase une autorisation ONF pour accéder par l'Ariège (BARESTET) sera à disposition pour toute la saison. (Obligation de réservation 10 jours avant pour la carte d'immatriculation du véhicule)

La restitution des bracelets ou de la déclaration de prélèvement devra s'effectuer le soir ou le lendemain matin du dernier jour de chasse.

En vous souhaitant une belle saison dans nos montagnes

Pablo COTILLON

Le Président